Image not found or type unknown

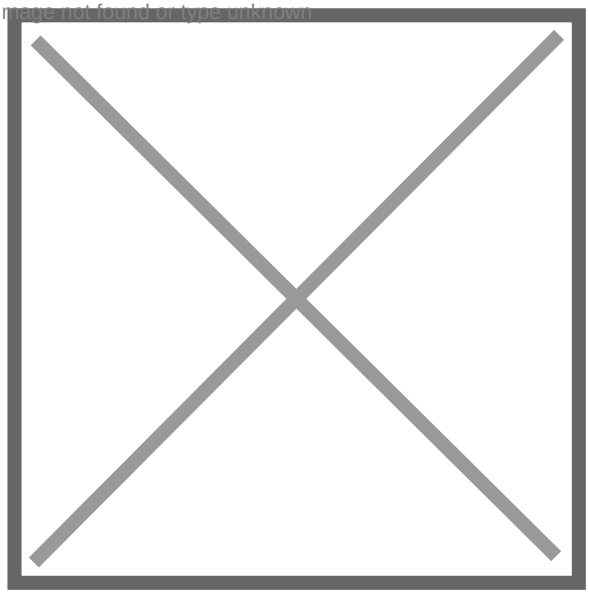

Délai d'expiration de dette

Par **jej**, le **13/08/2007** à **16:23**

Bonjour
Il y a 2 ans je me suis retrouvé condamné en appel à rembourser ,en tant que caution, un emprunt.
A ce moment là j' ai effectué (à deux reprises)une proposition pour solde de tout compte équivalent à la dette initiale , excluant les intérets encourrus.
Je n'ai (depuis deux ans) reçu de réponses...
Y a t il un délai d'expiration de dette, pour qu'un jour je puisse me dire que cette affaire est terminée?
De plus je souhaiterai acquérir un bien immobilier,que puis-je encourir?
Merci par avance de l'intérêt porté à ma question
Cordialement

Par **ly31**, le **14/08/2007** à **09:25**

Bonjour,

Il vous faut réclamer une courrier mentionnant que vous êtes à jour de paiement et que vous êtes également dégagé de toute responsabilité envers cette personne

Bon courage

ly

P.S. envoyez votre courrier en recommandé avec accusé de réception

Par **jej**, le **18/08/2007** à **14:35**

Merci de votre intéret .
Je vous précise que suite à ma codamnation j'ai effectué 2 propositions pour rembousér ma dette(sans inclure les intérets encourrus) mais que sans réponse adverse je n' ai effectuer aucun paiement.Le temps passe (2 ans déjà) et je me sens pied et main lié avec la peur d'un retour sévére de la partie adverse .De plus je souhaite acquérir un bien immobilier avec mon épouse qu'est ce que je risque?
Milles merci pour votre attention
cordialement

Par **ly31**, le **18/08/2007** à **18:08**

Bonjour,

Tout cela parait étrange !!!

Est ce que la société est toujours existante ???

En tout état de cause, je vous conseille fortement de ne faire aucune acquisition avant d'avoir régler ce litige

A vous lire

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés